

**ARRETE DU MAIRE N° 5783/2019  
PORTANT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT POUR TRAVAUX  
DE BRANCHEMENT D'EAU, 14 RUE PIERRE BEZANCON,  
DU 13 AU 25 JUN 2019.**

Le Maire de la Commune de MAROLLES-EN-BRIE,  
**Vu** le Code de la Route, et en particulier l'article R417-10 ;  
**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L 2213-1, L 2213-2 et L 2213-4 ;  
**Vu** l'arrêté interministériel du 15 juillet 1974 modifié par l'arrêté du 21 septembre 1981, relatif à la signalisation temporaire ;  
**Vu** la demande de SUEZ EAU FRANCE ;  
**Considérant** que des travaux de création de branchement d'eau doivent être réalisés au 14 rue Pierre Bezançon par l'entreprise SUEZ EAU FRANCE, 51 avenue de Sénart, 91230 Montgeron, et qu'il convient, dans l'intérêt de la Sécurité Publique, de réglementer la circulation et le stationnement ;

**ARRÊTE CE QUI SUIT :**

- ARTICLE 1** Du 13 au 25 juin 2019, les travaux susvisés seront effectués par l'entreprise SUEZ EAU FRANCE au 14 rue Pierre Bezançon sans interruption de circulation.
- ARTICLE 2** Le stationnement sera interdit à tout véhicule au droit du chantier.
- ARTICLE 3** L'entreprise neutralisera l'emplacement nécessaire à ses travaux et à la circulation, mettra en place toute signalisation conforme à la réglementation afin de protéger le chantier et les usagers et œuvrera à faciliter au mieux l'accès aux riverains et aux véhicules de secours.
- ARTICLE 4** Les véhicules en stationnement interdit et gênant le bon déroulement des travaux seront évacués et mis en fourrière, aux frais et risques des contrevenants.
- ARTICLE 5** Madame la Directrice Générale des Services,  
Monsieur le Directeur des Services Techniques,  
Madame la Commissaire de Police de Boissy-Saint-Léger,  
Monsieur le Commandant de Brigade de la Gendarmerie de Créteil,  
L'entreprise SUEZ EAU FRANCE,  
Seront chargés, en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :  
Monsieur le Commandant de Brigade des Sapeurs-Pompiers de Villecresnes,  
Le SIVOM.

Certifié exécutoire compte-tenu de sa publication :

A Marolles-en-Brie, le 6 juin 2019

  
Sylvie GERINTE  
Maire de Marolles-en-Brie

